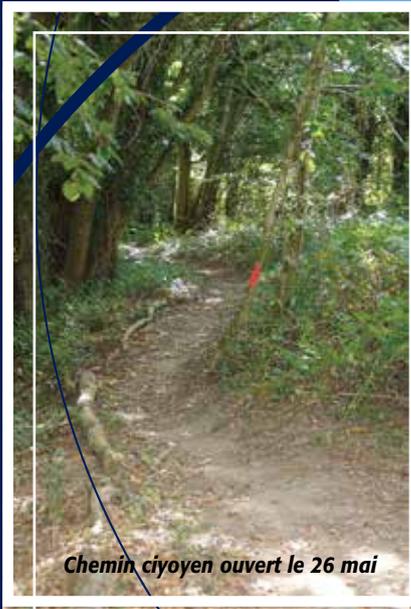


TRELIUVAN

Bulletin municipal · Septembre 2018



Chemin ciyozen ouvert le 26 mai



Un nouvel équipement sportif : une table de ping pong



Réalisation d'un sol souple pour le tunnel de la cour de maternelle

№ 158

Inauguration Liaison douce
Le Rocher-Linache 2

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

Informations municipales 4

Comptes-rendus

des conseils municipaux 4 - 6

Appel à la commémoration du

centenaire de l'Armistice 7

Invitation au repas des aînés 7

Travaux réalisés 8

Le dispositif «argent de poche» 8

Urbanisme 9

Ecoles - Rentrée 2018 10

Ecole Jean Ferrat 11

Salon des Artistes 2019 11

CCAS - Actions prévention 12

CCAS - Formation aux

premiers secours 12

Le site internet communal 13

Un panneau déroulant

d'informations 13

Noces de platine 14

Etat civil 14

Fête nationale du 13 juillet 2018 15

3^{ème} cérémonie citoyenne 15

Bibliothèque L'Imagin'R 16

Concours de dessin et après-midi

maquillage 16

Accueil de loisirs 2018 17

Calendrier des fêtes 17

**Associations sportives
et culturelles 18**

Les 50 ans de l'AS Trélivan motos 18

Les amis du Val Drouet 19

Amicale des anciens combattants 20

Trélivan Animation 20

Association Trélivan Téléthon 21

Association

Genêts - Bruyères - Korrigans 21

Association fait plaisir à Maëlysse

et Marilou 22

Club VTT/Cyclo de Trélivan 22

A.S. Trélivan Football 23

Association Fleur de Blé Noir 24

Comité loisirs et culture trélivannais 24

Gymnastique féminine 25

Concert de Noël à l'église 25

L'Amicale laïque de Trélivan 26

Informations pratiques 27

Travaux de bricolage et de jardinage 27

Bouilleur de cru 27

Information de l'Office National des

Anciens Combattants 27

L'Assurance Maladie - CPAM 28

Association Parkinsoniens Côtes d'Armor 29

Relais parents - assistants maternels 29

Des aides pour rénover vos logements 29

Info-énergie en Bretagne 30 - 31

Environnement 32

Le circuit du Bigault à Trélivan 33

Modalités pour les demandes de carte

nationale d'identité 34

Autorisation de sortie du territoire

pour les mineurs 34

Inscription sur les listes électorales 34

Journée Défense Citoyenneté (JDC) 35

L'Association Steredenn 35

INAUGURATION LIAISON DOUCE

LE ROCHER - LINACHE

Claude Le Borgne, Maire de Trélivan,
les Adjointes, le Conseil municipal,

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de

LA LIAISON DOUCE LA BARRIÈRE - LINACHE

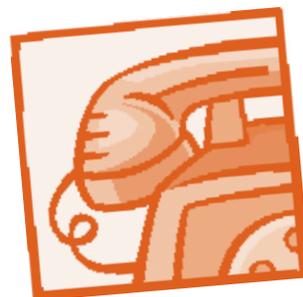
le Samedi 6 Octobre 2018 à 11 heures,

ainsi qu'au vin d'honneur qui sera servi à la salle Hélène BOUCHER.

Rendez-vous sur le parking du terrain des sports du Rocher.

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecole Jean Ferrat 02 96 85 41 46
- Ecole Mosaique de Léhon : Maternelle 02 96 39 32 16 - Élémentaire 02 96 39 12 36
- Dinan Agglomération : 8 Bd Simone Veil - 22100 Dinan - Tél. 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60
(pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) :
02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 1, route de Dinard - 22100 DINAN
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 02.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie,
de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel
(internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.

Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE

Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



Et si l'on était tous là, le 11 novembre ?



Le lundi 11 novembre 1918 à 5H15 du matin, l'armistice est signé dans un train, dans la clairière de Rethondes en forêt de Compiègne.

A 11 heures, dans toute la France, les cloches sonnent à la volée.

Au front, les clairons bondissent sur les parapets et sonnent le cessez le feu, la Marseillaise jaillit à pleins poumons des tranchées. Même soulagement dans le camp allemand.

Un peu d'histoire

Quelques dates de 1914

- 28 juillet, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.
- 29 juillet, alliée de la Serbie, la Russie décrète la mobilisation partielle contre l'Autriche-Hongrie.
- 1^{er} août, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie.
- 1^{er} août, la France, alliée de la Russie décrète la mobilisation générale.
- 2 août, l'armée allemande envahit le grand duché du Luxembourg.
- 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France.
- 4 août, l'Allemagne envahit la Belgique pour contourner les fortifications françaises de l'est.
- 4 août, le Royaume Uni, allié de la Belgique déclare la guerre à l'Allemagne.

Bilan humain

- 18,6 millions de morts.
 - 9,7 millions de morts pour les militaires.
 - 8,9 millions de morts pour les civils.
- 21,2 millions de blessés militaires
 - 12,8 millions de blessés côté des alliés.
 - 8,4 millions de blessés côté des empires centraux.

- 7.7 millions de disparus.
 - 4,1 millions de disparus côté des alliés.
 - 3,6 millions de disparus côté des empires centraux.
- Les dégâts matériels sont colossaux.
- La production agricole baisse fortement :
 - 20 % pour la France.
 - 40 % pour l'Allemagne.

La géographie de l'Europe est transformée :

- L'empire Austro-Hongrois disparaît.
- Les Allemands perdent l'Alsace et la Lorraine qui redeviennent françaises.
- La Tchécoslovaquie et la Yougoslavie sont créées.
- La Pologne est réunifiée.
- L'Empire ottoman est démantelé.

La SDN (Société des Nations), ancêtre de l'ONU, est créée afin de préserver la paix dans le monde...

Le soir du 11 novembre, Georges Clémenceau, alors président de la République, confie avec lucidité :

«Nous avons gagné la guerre et non sans peine. Maintenant il va falloir gagner la paix, et ça ne sera pas, peut-être encore le plus facile.»

A Trélevan, comme dans toute la France, nous avons le devoir de célébrer cet armistice, **d'être présents aux monuments aux morts le dimanche 11 novembre à 10 H 30.**

Anciens combattants, enfants des écoles, jeunes et moins jeunes, il nous faudra être là pour fêter la paix retrouvée ce 11 novembre 1918, et par là même dire notre exigence d'un monde en paix et sécurisé.

Une citation de Jean Jaurès assassiné le 31 juillet 1914 :

«L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir.»

Le Maire, Claude LE BORGNE

SEANCE DU 16 MAI 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier.

Etaient absents : M. BAILLEHAICHE Jacky pouvoir à M. Claude LE BORGNE, M. MAILLARD Rémi pouvoir à M. YVART Didier, M^{me} PONCEL Sylvie pouvoir à M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : M^{me} AMBROISE Fabienne

URBANISME ET TRAVAUX

Délibération du 8 février 2018 – vente du hangar de Bel Air.

Le conseil municipal autorise la vente de 3604 m² avec le bâtiment à la SCI DINAN LEISURE AVIATION faisant partie de la parcelle B 2264 en cours de modification parcellaire, pour un montant net vendeur de 6 200 €.

Convention instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération.

Le conseil municipal :

- Approuve pour l'année 2018 le principe de facturation des prestations dispensées par le service instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes selon la clé de répartition 20% population Dotation Globale Fonctionnement, 80 % nombre d'actes instruits en 2018.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention.

Subventions école Jean FERRAT

Le conseil municipal donne son accord de principe pour régler au transporteur la somme de 1000 € concernant le projet d'école de se rendre au parc du Puy du Fou les 25 et 26 mai 2018 et la somme de 300 € pour la sortie à Concoret les 24 et 25 mai 2018.

Validation du plan d'aménagement du cimetière.

Le conseil municipal

- Approuve le plan d'aménagement du cimetière.
- Décide de mettre le maximum d'allées y compris les transversales en béton désactivé et de prééquiper 15 caves urnes.

FINANCES

Décisions modificatives.

Le conseil municipal :

- Approuve les décisions modificatives suivantes :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP2018 | A INSCRIRE | DIFFERENCE |
|---|------------------------|------------------------|---------------------|
| 731111 Taxes foncières et habitations | 700 000, 00 € | 722 392,00 € | 22 392,00 € |
| 7411 Dotation forfaitaire | 360 000,00 € | 360 317, 00 € | 317, 00 € |
| 74121 Dotation solidarité rurale | 90 000, 00 € | 109 477, 00 € | 19 477, 00 € |
| 74127 Dotation nationale de péréquation | 70 000, 00 € | 87 340, 00 € | 17 340, 00 € |
| 78834 Compensation taxes foncières | 4 700, 00 € | 4 166, 00 € | -534, 00 € |
| 74835 Compensation taxes habitations | 48 000, 00 € | 52 559, 00 € | 4 559, 00 € |
| TOTAL | 1 272 700, 00 € | 1 336 251, 00 € | 63 551, 00 € |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | A AFFECTER |
|----------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| 6226 | Honoraires | 5 000,00 € |
| 23 | Virement à la section investissement | 58 551,00 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | A AFFECTER |
|---------------------------|--|--------------------|
| OPERATIONS | | |
| 110/2315 | VOIRIE (Beaubourg et les Planches) | 20 000,00 € |
| 115/2312 | CIMETIERE | 29 051,00 € |
| 106/2188 | MATERIEL (étagères + table de ping-pong) | 1 500,00 € |
| 139/2315 | Rue du Stade | 8 000,00 € |
| TOTAL | | 58 551,00 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| 21 | Virement de la section fonctionnement | 58 551,00 € |

Admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide d'admettre la somme de 345 € en non-valeur.

AFFAIRES GENERALES

Convention de lutte contre les frelons asiatiques.

Le conseil municipal :

- Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

- Accepte la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

Télétransmission des actes

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes.

Délégué à la protection des données

Le conseil municipal décide de retirer cette question de l'ordre du jour.

Avis sur un projet de résidence senior

Le conseil municipal est favorable au projet et décide de nommer un groupe de travail composé de Madame RAULT, Madame COURTOIS, Madame BOTREL, Madame LEBRETON, Monsieur YVART, Monsieur LE BORGNE.

Nomination de l'espace aménagé aux résidences Genêts, Bruyères, Korrigans.

Le conseil municipal valide la proposition de l'association du quartier et nomme le nouvel espace aménagé «Square des Pins».

Présentation du projet espace bien-être

Le conseil municipal valide le projet qui se situera sur la partie haute du chemin autour de l'étang du Val-Drouet. Deux pôles de trois agrès seront créés : balance, ski de fond et ascenseur push et pull, rameur, patineur et twist surf.

PERSONNEL

Avancements de grade et modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal :

- Décide d'ouvrir 3 postes au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet et 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe temps complet.

- De fermer 3 grades : d'adjoint technique 2^{ème} classe temps non complet et 1 grade : d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet.

Vente de la remorque de marque JENTIL

Le conseil municipal décide de vendre dans l'état la vieille remorque de marque JENTIL pour un montant de 100 €.

INFORMATIONS

- Journée citoyenne du 26 Mai ;
- Tribunal Grande Instance de Saint-Malo : compte-rendu d'audience du 17 avril 2018.



SEANCE DU 5 JUILLET 2018

.....
Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier, M. BAILLEHAICHE Jacky, M. MAILLARD Rémi, M^{me} PONCEL Sylvie.

Etaient absents : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir à M^{me} BOTREL Marie-Claire, M^{me} LEBRETON Suzanne pouvoir à M. LE BORGNE Claude de la question 1 à 6, arrivée à 21 H 10, M^{me} LEBRET Dominique pouvoir à M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : M. GODET Pascal

FINANCES

Tarifs cantine et garderie 2018/2019

Le conseil municipal vote les tarifs :

CANTINE

| Type de repas | TARIFS |
|-----------------------------------|--------|
| Prix repas régulier par enfant | 3,35 € |
| Prix repas occasionnel par enfant | 4,35 € |
| Prix repas adulte | 5,60 € |

GARDERIE

| Quotient familial | 1 enfant | | 2 enfants et + | |
|-------------------|----------|--------|----------------|--------|
| | MATIN | SOIR | MATIN | SOIR |
| 0 - 600 | 1,28 € | 1,70 € | 1,05 € | 1,28 € |
| 600 - 900 | 1,44 € | 1,92 € | 1,15 € | 1,52 € |
| > 900 | 1,60 € | 2,13 € | 1,28 € | 1,60 € |

Pénalité de retard après 19 h : 2,10 € par enfant.

Annulation de créances

Le conseil municipal décide d'éteindre une créance s'élevant à 172,25 €.

PERSONNEL

Temps de travail.

Le conseil municipal décide que 1600 h + 7 h de journée solidarité constituent le décompte annuel de référence du temps de travail des agents.

Modification de la durée hebdomadaire de service des agents périscolaires et du tableau des effectifs.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, en supprimant un poste d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe d'un agent parti en retraite et de modifier à compter du 1^{er} septembre la nouvelle Durée Hebdomadaire Service des agents périscolaires suite au passage à la semaine de 4 jours à l'école Jean Ferrat.

Contrat groupe assurance statutaire.

Le conseil municipal :

- Décide de se joindre au contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019.

- Et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

AFFAIRES GENERALES

Convention avec Quévert - panneau d'information.

Le conseil municipal :

- Décide de réserver une face du panneau d'information situé à l'Aublette auprès de la commune de Quévert
- Dit que la mise en ligne sera assurée par la commune de Quévert.
- Vote une participation à hauteur de 70 € par mois pour une période de 2 ans à la signature de la convention jusqu'au 1^{er} juillet 2020.
- Autorise le Maire à signer la convention.

Délégué à la protection des données.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Désigne le CDG 22, délégué à la protection des données de la commune
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires, d'une part à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG 22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

TRAVAUX – URBANISME

Aménagement du cimetière – marché.

Le conseil municipal :

- Décide que l'appel d'offres en procédure adaptée est déclaré infructueux – Prix trop élevé par rapport à l'estimatif.
- Lance une nouvelle procédure adaptée courant septembre ou octobre.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Motion Agence de l'eau.

Le conseil municipal adhère au contenu de la motion de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui attire notre attention sur les changements conséquents introduits par la Loi de Finances pour 2018.

Présentation du projet de l'aménagement en centre bourg de la rue du Gassay.

Le conseil municipal :

- Prend acte du projet d'aménagement en centre bourg de la Rue du Gassay.
- Décide de présenter le projet aux riverains début octobre pour avis.
- Décide d'installer l'éclairage public dans le petit chemin, de canaliser l'eau et de récupérer les eaux pluviales traversant les propriétés privées pour les mettre sur le domaine public.
- Décide de réfléchir sur le revêtement du chemin.

INFORMATIONS

- Feu d'artifice du 13 juillet 2018 ;
- PLUI : réflexion sur les zones constructibles ;
- Dinan agglomération : compétence voirie.



APPEL A LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE



Le Maire, les conseillers municipaux, le président et les membres de l'association des anciens combattants appellent la population de Trélivan, à assister à la cérémonie du dimanche 11 novembre 2018.

Cette année est marquée par le centenaire de la signature de l'Armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale de 1914-1918.

Nous nous devons d'honorer nos anciens combattants qui se sont sacrifiés pour la Paix. Tous, nous avons un grand-père, arrière grand-père, un parent qui a participé à cette guerre et qui espérait revenir parmi les siens.

Notre mobilisation doit être plus que jamais marquée en ce centenaire ; nous devons être solidaires pour rendre un ultime hommage à nos héros disparus.

Nous vous invitons à nous rejoindre à 10h30 à la Mairie.

Nous défilerons ensemble jusqu'au monument aux morts.

Plusieurs animations seront prévues tout au long de la cérémonie : remise de décoration, dépôts de gerbe, chants...



Le Maire, Claude LE BORGNE
Le bureau des anciens combattants

INVITATION AU REPAS DES AÎNÉS

Repas
des Aînés

*Le maire,
les membres du conseil municipal et du CCAS
ont le plaisir de convier toutes les personnes âgées de 65 ans
et plus au repas qui aura lieu*

le dimanche 14 octobre à partir de 12 h 00 à la salle Clément Ader.

*Tous les aînés concernés sont invités au cours du mois de septembre
par l'élu de leur secteur.*

*Tout nouvel habitant de la commune, non convié, ne doit pas hésiter
à contacter le secrétariat de mairie pour se faire inscrire au repas.*

Tarifs :

70 ans et plus : gratuit

65-69 ans : 19 euros.

Plein tarif : 29 euros.



TRAVAUX RÉALISÉS

- Réfection des joints du mur du foyer des aînés.



C'est la société STEREDENN qui a repris les joints du mur en partie arrière du bâtiment, ainsi que quelques pierres du mur de l'église. Auparavant nous avons fait remplacer

les vitres du foyer du parc du Val Drouet par des fenêtres à double vitrage.

La commune s'est engagée à refaire en septembre la pelouse de la propriété des voisins suite aux travaux de STEREDENN.

- Passage de l'épaveuse sur toute la commune par l'entreprise Léon Commeureuc de Caulnes.

- Aménagement par le service technique :

- d'un plateau en béton pour installer le jeu dans la cour de la maternelle
- d'une dalle en béton pour installer une table de ping pong à côté du multi-jeux.



- Remplacement du lavabo détérioré dans les sanitaires de la cour du parc du Val Drouet.

- Tonte des pelouses et taille de la haie à la résidence des Vallées.

- Réparation de la porte de la buvette du foot suite à une détérioration pendant l'été.

- Réfection de la route en compomac, qui part du croisement des Hauts Champs vers la route du Hinglé en passant par l'Ecotay, et du carrefour des Hauts Champs vers Beaubourg.



- Pose d'une deuxième main courante par l'entreprise Rehel de la Landec aux deux accès du parvis de l'église.



- Réalisation d'une clôture au service technique pour séparer le service et le terrain de football.

- Réfection Réseau Gaz aux Genêts pour GRDF par l'entreprise SMPT de Saint Malo de fin Mai à fin Juillet 2018. La dernière tranche sera réalisée entre Mai et juillet 2019.

- Réalisation d'un cheminement doux de Linache jusqu'à la Barrière sur le côté droit en montant sur la D789. La route va être rétrocedée dans le domaine communal vers la fin de l'année 2018.



Rémi MAILLARD,
adjoint aux travaux
et à l'environnement

LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » SERA RECONDUIT PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

L'objectif de cette opération est de proposer aux jeunes âgés de 16-17 ans une découverte du monde du travail et une sensibilisation à la citoyenneté par le biais de missions d'utilité publique.

Les diverses missions proposées, recensées au sein des services de la commune, durent 3 heures et sont indemnisées 15 euros. Les jeunes seront encadrés par des agents et (ou) des élus.

Elles se dérouleront **les lundi 22 et mardi 23 octobre 2018.**



Adhérer à ce dispositif, c'est s'investir dans la commune et participer à une action citoyenne.



Si vous êtes intéressé (e), vous êtes invité (e) à retirer un dossier d'inscription en mairie ou à le télécharger sur le site de la commune (www.trelivan.fr) du 1^{er} octobre au 16 octobre.

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES



| DATE | NOM ET PRENOM | ADRESSE | Nature de la construction |
|------------|----------------------|---------------------------|--|
| 30/04/2018 | BERHAULT Solène | 45 rue Clos Neuf | Clôture |
| 30/04/2018 | BOUESNARD Benjamin | 27 rue des Pruniers | Clôture |
| 02/05/2018 | SIMON Daniel | 40 Le Rocher | Fermeture d'une véranda |
| 29/05/2018 | LIGEARD Christine | 1 rue des Charmes | Construction d'une véranda |
| 29/05/2018 | SALAUN Yann | 38 La Bouvais | Création d'ouvertures + changement de menuiseries |
| 29/05/2018 | TEXIER Yvon | 6 Le Rocher | Changement des ouvertures |
| 31/05/2018 | LE GAILLARD Florence | 26 La Douettée | Clôture |
| 05/06/2018 | GOUDARD Grégory | 58 La Bouvais | Changement des ouvertures |
| 05/06/2018 | ROBERT Renée | 7 rue du Gassay | Isolation par l'extérieur d'une façade et d'un pignon |
| 11/06/2018 | BRARD Gwenaëlle | 24 résidence des Bruyères | Clôture |
| 15/06/2018 | VASSE David | 35 La Touchefais | Clôture |
| 26/06/2018 | AUFFRAY Jean-Pierre | 17 rue du Clos Neuf | Abri de jardin |
| 26/06/2018 | TREDANIEL Madeleine | 39 rue du Clos Neuf | Clôture |
| 26/06/2018 | GOODMAN Béatrice | 35 rue du Clos Neuf | Abri de jardin |
| 16/07/2018 | GILARD Maurice | 52 rue Joliot Curie | Création d'une fenêtre |
| 23/07/2018 | PICARD Frédéric | 9 rue de la Souche | Clôture |
| 23/07/2018 | BESNIER Catherine | 6 La Lande Marie | Véranda |
| 23/07/2018 | DELAUNAY Pierre | 15 lotissement du Rocher | Mur de clôture + portail |
| 29/07/2018 | LEMONNIER Marie | Rue de la Cochais | Division de terrain |
| 20/08/2018 | SURLE Christian | 14 Le Rocher | Abri de jardin |
| 22/08/2018 | SAVÉ Aurélie | 26 résidence du Bois Noué | Clôture |
| 22/08/2018 | BOYER Claudine | 47 rue du Clos Neuf | Clôture |
| 29/08/2018 | GEORGES Stéphanie | 23 résidence du Bois Noué | Création d'un châssis de toit |
| 29/08/2018 | BESSAC Laurent | 46 rue du Clos Neuf | Clôture |
| 29/08/2018 | TILLY Marc | 3 Bougault | Réfection de la couverture + changement de 2 châssis de toit |



..... PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

| DATE | NOM ET PRENOM | ADRESSE | Nature de la construction |
|------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| 11/07/2018 | CERQUEIRA Ana-Maria | 4 rue des Sternes | Maison individuelle |
| 22/08/2018 | MEHEUST Guy et Marie-Anne | 1A le Hameau de la Lande du Grand | Garage |
| 09/08/2018 | SAMY Meiddy | 11 bis La Féulais | Extension de la soue + création d'un nouvel accès, d'un mur de clôture, d'une ouverture et de 3 châssis de toit |

SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
 NEUF & RÉNOVATION
 Entretien dépannage chaudières gaz fioul
 Ramonage tout conduit
06 71 02 32 66
 M. MARTIN Damien
 22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

THERMIE PAC
 SAV POMPES A CHALEUR

● AEROTHERMIE

● GEOTHERMIE

● CLIMATISATION

● PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymorin@thermiepac.fr
 Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

LA RENTRÉE 2018 ET SON LOT DE NOUVEAUTÉS



C'est la rentrée !

Pour chaque famille la rentrée est synonyme de changements : changements de classes ou d'écoles, nouvelles activités culturelles ou sportives, bonnes résolutions ...

Cette année pour nos enfants de l'école primaire c'est un grand changement puisque le rythme scolaire est de nouveau de 4 jours comme pour 80 % des élèves de notre pays.

Les horaires sont les mêmes à l'école Jean Ferrat, et à l'école Mosaïque : 8h30-12h et 13h45-16h15.

50 enfants sont scolarisés à l'école **Mosaïque** à Dinan-Léhon. Les services périscolaires sont assurés par l'atelier du 5 Bis en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse pour la ville. Pour tout renseignement concernant ces services vous pouvez les contacter au **02 96 39 38 21** ou par mail atelierdu5bis@dinan.fr

A l'école Jean Ferrat les effectifs sont stables avec 190 enfants (64 enfants en maternelle et 126 enfants en élémentaire dont 4 enfants des gens du voyage) présents à la rentrée.

Chaque famille a reçu un dossier d'inscription et les fiches d'information pour les services périscolaires. La plupart des familles nous a d'ores et déjà retourné ces dossiers et nous les en remercions, pour les autres, merci de le faire rapidement. Ces fiches sont très importantes. Pour tout renseignement et toute modification nous vous demandons de prendre contact avec la mairie : Catherine, Sylvie et Dominique vous accueilleront au **02 96 39 16 31**.

Chaque famille a également reçu le règlement intérieur. Chaque enfant doit le respecter sous peine de sanctions. Nous exigeons des enfants qu'ils respectent les autres enfants, les adultes et le matériel.

Brigitte, Frédérique, Gwénaëlle, Lydie, Marie Noëlle, Martine, Sylvie et Sébastien encadreront vos enfants en garderie et restauration scolaire. S'il n'y a pas de changement au niveau de l'équipe, cette rentrée est pour eux synonyme de grands bouleversements. En effet le retour à la semaine de 4 jours entraîne une modification des emplois du temps : la partie animation, pour laquelle les personnes s'étaient formées, disparaît. Nous remercions bien sincèrement l'ensemble de l'équipe pour la qualité du dialogue social qui a permis d'aboutir à une solution acceptée de tous, chacun a fait preuve de solidarité et d'esprit d'équipe.

Il n'a pas été possible de reconduire les contrats de Florence et Sylvie qui animaient les ateliers Tap. Nous les remercions de tout le travail accompli auprès des enfants.

Autre nouveauté à l'école Jean Ferrat : l'arrivée de 4 nouveaux enseignants. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne retraite à Annie et Sylvie ainsi qu'une bonne rentrée à Nathalie dans sa nouvelle école.

Quelques nouveautés sont également à noter en matière d'installations scolaires. Le personnel des services techniques (Philippe, Jérôme, Corentin, Maxime, Ludovic encadrés par Stéphanie) a réalisé une dalle souple sur laquelle repose « le tunnel » dans la cour de maternelle. Ils ont également matérialisé une marelle et des tracés au sol dans la cour de la cantine et garderie. Outre les travaux classiques de nettoyage des classes, ils ont aussi procédé à la réfection des peintures de la classe de moyenne section.

Merci à eux pour ces belles réalisations.

Enfin, comme chaque année nous vous demandons à vous les parents la plus grande prudence aux abords de l'école. Privilégiez le stationnement sur les parkings prévus à cet effet et respectez la signalisation pour la sécurité de vos enfants.

Très bonne année scolaire à tous.

Suzanne LEBRETON, *adjointe aux affaires scolaires*



Rentrée 2018 particulière à l'école JEAN FERRAT

Cette rentrée scolaire qui aura vu 190 élèves franchir le portail de l'école est particulière sur au moins 2 points :

➤ L'équipe enseignante s'est grandement renouvelée avec les départs en retraite d'Annie JEGOU (Classe de CP) et de Dominique RUELLAN (classe de CE2) ainsi que le départ de Nathalie DAVID pour l'école des Fontaines de Dinan. Je tenais à les remercier pour leurs investissements professionnels et la qualité de leur travail auprès de leurs élèves tout au long de ces années.

En conséquence, nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouvelles enseignantes : M^{me} Amandine AUBERT (classe de GS/CP), M^{me} Zazoue LE POLODEC (Classe de CP / CE1) et M^{mes} Maïwenn RICHER et Céline THOMINIAUX (classe de CE2). Souhaitons leur autant de plaisirs et de bonheurs auprès de leurs élèves.

➤ Cette rentrée verra aussi le retour à la semaine de 4 jours. 85 % des communes ont fait ce choix après consultation des conseils d'école. Cette réforme imposée en 2014 aux communes a provoqué une désorganisation au niveau des emplois du temps non seulement des élèves mais également de toute la communauté éducative, mais nous retiendrons surtout l'extrême fatigue ressentie par ces 4 jours ½.

Les élèves et les enseignants apprécient les travaux effectués cet été par la municipalité comme les peintures de la classe de MS et le déplacement d'une aire de jeux dans la cour de maternelle. De même, le renouvellement du matériel bien plus performant et adapté de la salle informatique va être apprécié à sa juste mesure par tous ses utilisateurs.

De nombreux projets vont voir le jour durant cette année scolaire avec entre autres, pour les maternelles un travail sur « les petites bêtes », un possible projet en équitation pour une classe, pour les CE1, un projet sur l'histoire de Dinan est prévu, les CE2, un travail sur l'eau en collaboration avec la maison de la Rance et les CM verront le projet « équilibre » tant attendu se renouveler (roller, classe de neige et patinoire). La 1^{ère} période verra également la suite du projet sur la route du Rhum où après la visite du bateau avec son skipper à St Cast en mai dernier, les élèves s'investiront dans le suivi de la course réelle mais aussi à travers une course virtuelle où les élèves auront eux-mêmes un bateau à gérer...

Tous ces projets pédagogiques ne verraient pas le jour, faut-il le rappeler, sans les aides financières de la municipalité pour la partie transport et le complément essentiel apporté par l'Amicale Laïque de Trélivan qui œuvre grâce à ses bénévoles très impliqués tout au long de l'année à travers des manifestations diverses pour trouver les fonds nécessaires et ce dans une ambiance remarquable.



Merci à eux !!

*Le directeur,
Philippe LE DREZEN*

SALON DES ARTISTES 2019

Le rendez-vous culturel incontournable de Trélivan se déroulera les 2 et 3 mars 2019.

Pour cette 15^{ème} édition, la commission culture invite les artistes à laisser aller leur créativité et à s'exprimer sur un thème libre.

Si vous êtes intéressé pour participer à ce week-end artistique, le règlement et le bulletin d'inscription seront disponibles en Mairie et sur le site de la commune à partir du 1^{er} décembre 2018.

**Pour toutes informations complémentaires,
n'hésitez pas à me contacter au 06 63 90 50 38 ou à la mairie au 02 96 39 16 31.**



Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'animation communale

LE CCAS PARTENAIRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES SENIORS



Deux ateliers sont programmés :

● **L'ATELIER VITALITÉ**, à l'initiative de l'ASEPT composé de 6 séances se déroulera du **mardi 16 octobre au mardi 27 novembre de 14 h à 16 h 30 à la maison des sports.**

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à la réunion d'information qui aura lieu le **mardi 9 octobre à 14 h 30 à la maison des sports.**



● **L'ATELIER ÉQUILIBRE** financé par CAP Retraite Bretagne comporte 12 séances qui se tiendront du **14 janvier au lundi 1^{er} avril 2019 de 16 h 30 à 17 h 30, la salle Hélène BOUCHER.**

Grâce à cet atelier, vous apprendrez à travailler votre équilibre, à vous relever après une chute, à améliorer votre coordination.



Le contenu précis des différentes séances vous sera présenté le **lundi 17 décembre à 17 h 30** par Laurence CARILLET, animatrice sportive à l'EPGV (éducation sportive et gymnastique volontaire) **salle Hélène BOUCHER.**

Différents thèmes seront abordés à chaque séance :

- Mon âge face aux idées reçues
- Ma santé : agir quand il est temps
- Nutrition, la bonne attitude
- L'équilibre en bougeant
- Bien dans sa tête
- Un chez moi adapté, un chez moi adopté.

Dans une ambiance conviviale et dynamique, les participants vont acquérir les bons réflexes du quotidien. Des astuces et conseils seront donnés au groupe.

Une participation de 10 euros est demandée aux personnes pour chacun de ces deux ateliers (le CCAS prenant 10 euros à sa charge pour tout habitant de la commune).

Annie RAULT, vice-présidente du CCAS

LE CCAS PROGRAMME UNE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS



Le CCAS souhaite mettre en place, à l'automne 2018, une formation prévention et secours civiques, niveau 1 (PSC1) qui sera encadrée par William RENOIR, sapeur-pompier à Dinan. Le groupe doit être constitué de 10 personnes maximum.

La formation vous apprendra à faire les bons gestes dans des situations de la vie quotidienne : malaises, perte de connaissance, arrêt cardiaque, étouffement, hémorragie, utilisation du défibrillateur.... Lors de la journée, vous alternerez échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

La session se déroulera le samedi 27 octobre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, salle Hélène BOUCHER.

Coût de la formation : 45 € (20 € seront pris en charge par le CCAS pour tout habitant de la commune).



Si vous êtes intéressé(e), renseignements et inscription en mairie au **02 96 39 16 31.**

Vous pouvez aussi me contacter au **06 71 16 30 63.**

Annie RAULT, vice-présidente du CCAS

LE SITE INTERNET COMMUNAL, SUPPORT D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À VOTRE DISPOSITION



Le site accessible à l'adresse suivante <http://www.trelivan.fr> vient en complément du bulletin municipal et permet de diffuser des informations de manière plus réactive.

Vous y retrouvez des informations pratiques concernant :

- Les services municipaux (comptes-rendus des conseils municipaux, démarches administratives, menus à la cantine ...);
- La vie pratique (tarifs communaux , location des salles ...);
- Des rubriques agrémentées de photos évoquant l'actualité municipale (travaux en cours, réunions et manifestations ...).

Vous avez également accès aux informations concernant les différentes associations : coordonnées des responsables, activités, actualités.

Les habitants de la commune peuvent alimenter ce site en se déclarant contributeur, et cela gratuitement.

Les démarches pour devenir contributeur sont simples à effectuer :

Sur la page d'accueil du site, cliquer dans la rubrique « **Entre nous** » sur tribune, focus ou petites annonces ;

- Pour publier votre contenu, il vous faut au préalable créer un compte en complétant un formulaire ;
- Après avoir rentré un identifiant et un mot de passe, vous serez enregistré comme contributeur et pourrez rédiger votre texte qui sera ensuite validé par la mairie avant d'être mis en ligne.

Pensez à consulter régulièrement ce site mis gracieusement à votre disposition et n'hésitez pas à y apporter votre propre contribution.

UN PANNEAU DÉROULANT D'INFORMATIONS MIS À LA DISPOSITION DE LA COMMUNE

Communiquer en temps réel, en touchant un large public, est une des préoccupations quotidiennes des communes. Aussi, depuis le mois de juin, la commune utilise un nouveau support de communication, un panneau d'information dynamique à leds blanches situé avenue de l'Aublette.

Ce panneau, propriété de la commune de Quévert et mis à notre disposition moyennant une redevance mensuelle, nous permet de diffuser régulièrement les informations municipales. N'hésitez pas à le consulter.

Les associations culturelles et sportives qui le souhaitent peuvent également l'utiliser. Il suffit pour cela qu'elles fassent parvenir les informations concernant leurs manifestations à la mairie de Trélivan qui a la responsabilité de leur mise en ligne, celle-ci étant effectuée par la commune de Quévert.



Annie RAULT, adjointe à l'information

70 ANS DE MARIAGE POUR MARIE ET PAUL ALLIX

Marie et Paul se sont unis le 30 août 1948 à Evran.



Leurs noces de platine ont été célébrées le 1^{er} septembre.

Le couple a été reçu à la salle Montgailhard en présence de sa famille et amis.

Après avoir retracé les grands moments de leur vie et de leur carrière, l'acte de mariage a été relu.

Lors de cet événement remarquable,

M. et M^{me} ALLIX ont offert le vin d'honneur servi par les membres du conseil municipal.

Au nom des Trélivannais, je les ai félicités pour ces nombreuses années de vie commune.

Le maire, Claude LE BORGNE

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 02 mars 2018 : **Jade LE PRIOL**, 4 rue des Figuiers.
- Le 05 juillet 2018 : **Lino HAUTIERE**, 49 La Touchefais.
- Le 11 juillet 2018 : **Maël DURAND**, 3 Le Hameau de la Lande du Grand.
- Le 17 juillet 2018 : **Loann FONTAINE**, 16 rue des Goëlands.
- Le 30 août 2018 : **Mélody CHARTIER**, 19 La Sevestrais.



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariage

- Le 26 mai 2018 : **Laurence THIERRY et Gabriel MUSER**, 1 La Bouillie.
- Le 16 juin 2018 : **Magalie MARTINS et Christian LE LAUSQUE**, 6 cité du Bourg.
- Le 23 juin 2018 : **Marine LECHEMINOUX et Brice GOAZIOU**, 13 rue des Pruniers.
- Le 11 août 2018 : **Anaëlle DUPAS et Gwendal GRANDMOULIN**, 4 Le Gassay.
- Le 18 août 2018 : **Jessica PRUD'HOM et Antoine DELEPINE**, 6 rue des Mirabelles.
- Le 18 août 2018 : **Sophie LECLERC et Christian JEANTHON**, 3 rue Victor Hugo.
- Le 25 août 2018 : **Vanessa GATINHO et Guillaume SALORD**, 17 La Sevestrais.



Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Décès

- Le 29 mai 2018 : **Gérard RUAULT**, Bougault.
- Le 02 juin 2018 : **Francine THOMAS née LORRE**, La Salmonais.
- Le 03 juin 2018 : **Marie LEDAGUENEL**, 24 Le Rocher.
- Le 09 juin 2018 : **Bernadette LEBOULANGER née BONENFANT**, 20 résidence des Bruyères.
- Le 12 juillet 2018 : **Monique PINCEMIN née BRAULT**, 49 résidence des Genêts.
- Le 26 juillet 2018 : **Brigitte MORELLEC**, 13 cité des Ajoncs.
- Le 04 août 2018 : **Roland ISTIN**, 2 rue des Mirabelles.
- Le 06 septembre 2018 : **Anna LEVASSEUR née LEBRETON**, Le Bourg.



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

FÊTE NATIONALE –SOIRÉE DU 13 JUILLET 2018

Rendez-vous familial ou amical, que l'on partage en toute convivialité.

Les membres du comité loisirs et culture Trélivannais, les élus et quelques bénévoles sont venus prêter la main pour offrir au public une soirée festive. A 19h30, le feu était allumé sous les casseroles pour la cuisson de 160 kilos de moules et 100 kilos de frites.

Cette année encore, la soirée fut un vrai succès : 250 convives se sont réunis pour déguster les délicieuses moules des établissements Chevalier de Saint-Cast-le-Guildo, le jambon artisanal de la boucherie Manivel et la crème brûlée de la boulangerie Damelincourt. Le bal populaire animé par le DJ « Mifistram » a permis aux danseurs de se dégourdir les jambes sur la piste de danse.

De nombreux spectateurs sont venus admirer le magnifique feu d'artifice, offert par la municipalité, sur la musique et chanson « Allumez le Feu » en hommage à Johnny Hallyday.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation de cette agréable soirée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Marie-Claire BOTREL, *adjointe à l'animation communale*



LE 26 MAI 2018, LA MUNICIPALITÉ ORGANISAIT LA TROISIÈME JOURNÉE CITOYENNE.



Bonne humeur et rencontre étaient les maîtres mots de cette journée.



Dès 8H30, une petite centaine de bénévoles se sont retrouvés à la salle Hélène BOUCHER pour le café d'accueil. Après les retrouvailles et les embrassades, des équipes chantiers se sont constituées pour ensuite se diriger dans différents lieux de la commune.



Les élus, les employés des services techniques et les citoyens étaient tous motivés pour réaliser les différents travaux proposés : ouverture d'un chemin de randonnée, rénovation et peinture des 30 tables de prêt, peinture extérieure des vestiaires au stade du Rocher, fleurissement, nettoyage des panneaux signalétiques, nettoyage, désherbage et bien d'autres travaux.

Ce 26 mai n'a pas été une journée de corvées, mais un moment de participation joyeuse à la vie de la commune. Une petite randonnée a été organisée pour découvrir le nouveau «chemin citoyen».



A 19h30, l'ensemble des participants s'est retrouvé autour d'un repas citoyen et convivial.



De cette journée, nous ne pouvons garder qu'un agréable souvenir. Tout le monde est reparti en se promettant de revenir l'année prochaine.

Chose promise, chose due, en 2019 nous reconduirons cette journée le samedi 25 mai.

Le diaporama sera présenté courant mars, lors de la réunion de préparation.

Marie-Claire BOTREL,
adjointe à l'animation communale

BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R



Vous aimez l'émotion, le romantisme, l'aventure, le suspense, alors, n'hésitez pas à venir rencontrer les 11 bénévoles :

Françoise ADAM, Marie-Annick BOTREL, Evelyne et Daniel CLION, Annie DONNIO, Martine FOURE, Nathalie GAUFFENY, Nathalie KERJEAN, Nicole LEGUAY, Guy LE PROVOST, Martine PELHATRE.

L'équipe est toujours disponible pour vous donner des conseils et des idées de lecture, ainsi que vous présenter les derniers achats 2018.

Des animations, des expositions sont proposées tout au long de l'année pour faire de ce lieu un endroit vivant et convivial qui favorise la lecture pour tous.

Vous retrouverez la conversation anglaise.

Horaires d'ouverture :

Mercredi 10h - 12h et 15h - 17h

Jedi 16h30 - 18h30

Samedi 10h - 12h

Tarifs abonnement annuel :

Habitants de la commune : 11 €

Habitants hors commune : 16 €

Tous les lundis après-midi, les enfants de l'école Jean FERRAT sont accueillis à la bibliothèque.

Bonne rentrée à tous et à bientôt !



CLUB INFORMATIQUE

Jean-Luc FOURÉ, Jean-Pierre LECHEVESTRIER, Patrice MANIVEL reprendront les cours d'informatique courant octobre à la médiathèque. Ce club est ouvert à toutes et à tous, il suffit de souscrire un abonnement à la bibliothèque.

Ces cours rencontrent un vif succès, alors, dès demain passez en mairie pour vous inscrire à la prochaine session.

Un grand merci à tous les bénévoles qui font vivre «l'Imagin'R».

Marie-Claire BOTREL, *adjointe à la culture*

CONCOURS DE DESSIN ET APRÈS-MIDI MAQUILLAGE

La municipalité organise à la bibliothèque l'Imagin'R, un concours de dessins avec la participation de «CATZ».

Les enfants de 4 à 11 ans ont jusqu'au 27 octobre pour réaliser le plus beau dessin sur le thème d'Halloween.

Les enfants sont invités à dessiner, imaginer, créer, avec tout type de matériaux (peinture, feutres, crayons de couleur...) des dessins des plus effrayants !
(citrouilles, châteaux hantés, araignées, sorcières et pourquoi pas mon village hanté).

Les modalités et inscriptions seront disponibles en mairie, sur le site de la commune et à la bibliothèque.

La remise des prix se fera le mercredi 31 octobre, lors de l'après-midi maquillage.

Marie-Claire BOTREL, *adjointe à la culture*



ACCUEIL DE LOISIRS 2018



L'accueil de loisirs de Trélivan a ouvert ses portes du 9 au 27 juillet. Cette année, nous avons accueilli 50 enfants tous les jours (hormis 2 jours). Comme chaque année, les enfants étaient répartis en trois tranches d'âge (4/6 ans, 7/9 ans et 10/12ans).

Chaque semaine avait un thème : «coupe du monde» pour la première, «la nature» pour la seconde, «son et image» pour la dernière.

Durant ces trois semaines les enfants ont pu réaliser diverses activités : fabrication de volcans, customisation de tee shirts, jardinage, création de mini terrains de foot, jeux d'eau et beaucoup d'autres activités auxquelles les enfants ont pris plaisir à participer.

Deux mardis, les enfants sont allés à la piscine. Chaque semaine, il y avait une activité hors de l'accueil. Les enfants ont pu faire une rencontre intergénérationnelle avec le club des amis du Val Drouet, visiter les jardins de Brocéliande, pratiquer l'équitation et l'accrobranche.

Cette année 18 enfants de 9 à 12 ans ont pu participer (du lundi 16 au vendredi 20 juillet) au mini-camp qui s'est installé au Val de Landrouet à Merdrignac. Ils ont pu faire une course d'orientation, du tchoukball, de l'escrime, du canoë et aller à la piscine.

Le jeudi 19 juillet, 12 autres enfants de 7 à 9 ans les ont rejoints pour passer une nuitée au mini-camp. Ces 12 enfants ont fait du tir à l'arc et de la sarbacane. Tous ensemble, ils sont allés à la boom qui était organisée par le camping. La dernière semaine, une veillée a réuni les enfants de 7 à 12 ans. Celle-ci avait pour thème « Qui veut gagner des bonbons ? ».

Je tiens à remercier l'équipe d'animation (Pauline, Maïwenn, Anthony, Pauline, Chloé, Elise et Benoît) qui ont su encadrer, animer avec le sourire et être à l'écoute des enfants. Merci à Sébastien notre cuisinier. Merci au club des Amis du Val Drouet pour leur accueil. Merci aux secrétaires de mairie (Dominique, Catherine et Sylvie) ainsi qu'aux agents du service technique pour leur aide. Et enfin merci à la municipalité et plus particulièrement à Madame Botrel.

Marie-Noëlle, directrice de l'accueil de loisirs.



CALENDRIER DES FÊTES

| | Dates | Manifestations |
|-------------|---|---|
| OCTOBRE | Dimanche 7 | Randonnée pédestre Association Téléthon Trélivan |
| | Dimanche 14 | Repas des Aînés (salle Clément Ader) |
| | Lundi 22 | Belote Club Les Amis du Val Drouet (salle Clément Ader) |
| | Samedi 27 | Repas «Années 80 /90» Association Téléthon Trélivan (salle Clément Ader) |
| NOVEMBRE | Samedi 3 | Spectacle organisé par le Comité Loisirs et Culture Trélivannais (salle Clément Ader) |
| | Dimanche 4 | Fest Deiz Fleur de Blé Noir (salle Clément Ader) |
| | Mardi 6 | Portes ouvertes du Club Les Amis du Val Drouet |
| | Dimanche 11 | ARMISTICE 14/18 et vin d'honneur (salle Clément Ader) |
| | Dimanche 11 | Banquet des Anciens Combattants (salle Clément Ader) |
| | Vendredi 16 | Repas Fleur de Blé Noir (salle Hélène Boucher) |
| | Samedi 24 | Repas Club de Motos (salle Clément Ader) |
| | Samedi 24 | Concours d'Aluette Club Les Amis du Val Drouet (Foyer des Aînés) |
| Dimanche 25 | Sortie Club VTT - Cyclo au profit du Téléthon | |
| DECEMBRE | Lundi 3 | Belote Club Les Amis du Val Drouet (salle Clément Ader) |
| | Samedi 8 | Repas dansant Association Téléthon Trélivan (salle Clément Ader) |
| | Vendredi 14 | Arbre de Noël Amicale Laïque (salle Clément Ader) |
| | Samedi 15 | Décoration des sapins par les enfants de l'école et de la garderie |
| | Dimanche 16 | Arbre de Noël A.P.E Ecole Mosaïque (salle Clément Ader) |
| | Mercredi 19 | Passage du Père Noël - Trélivan Animation (salle Clément Ader) |
| | Vendredi 21 | Concert de Noël avec la chorale La clé des chants - CLCT (salle Clément Ader) |
| | Dimanche 31 | Réveillon AST (salle Clément Ader) |

LES 50 ANS DE L'AS TRELIVAN MOTOS

Les 16 et 17 juin 2018 l'AS Trelivan Motos a fêté ses 50 ans avec une démonstration de motos anciennes.

Pour cette première organisation nous avons réussi à réunir un plateau de 104 motos toutes catégories confondues. C'est avec un grand plaisir et un peu d'émotion que l'on a pu revoir rouler des anciens pilotes qui ont participé aux courses depuis 1968 et qui ont même gagné notre épreuve dans les années 75/80.

Le plus connu des Trélivannais est M. Le Toumelin Yves, mais aussi M. Couly, M. Verdier et M. Lecureux qui fait aussi les bandes dessinées Rahan etc...

Tous les pilotes ont pris un grand plaisir à rouler sur notre petit anneau à l'ancienne qui aura surpris certains pilotes par l'absence de dégagement et de bac à gravier dans les virages. C'est la grande différence par rapport aux autres circuits en France qui eux sont ouverts en permanence sur l'année.

Nous à Trélivan, c'est une fois par an le Moto GP et c'est déjà un exploit de pouvoir maintenir cette manifestation en tant que telle. Beaucoup de pilotes sont prêts à revenir l'année prochaine même avec des copains en plus.

Côté organisation, je tiens à remercier la centaine de nos bénévoles qui ont travaillé tout le week-end et encore plus le noyau dur, une quinzaine de personnes qui étaient présentes depuis 1 mois avant la manifestation pour les préparations et le rangement du site le lundi cela malgré la fatigue.

Pour l'année prochaine si des personnes veulent nous rejoindre pour nous aider dans les préparatifs, elles sont les bienvenues.

La fréquentation du public a été faible le samedi et plus correcte le dimanche. Cela est peut-être dû au fait que cela était une

démonstration et que les gens n'ont pas réalisé le spectacle que cela peut représenter.

Pourtant voir 18 ou 12 pilotes rouler ensemble et se doubler a ravi les gens présents. Les pilotes se sont vite pris au jeu de vouloir doubler les copains qui sont devant eux et cela a donné du spectacle, le plus beau aura été de voir les 6 side-cars qui n'ont pas hésité à se doubler et redoubler pendant les séries donnant même parfois des empoignades à 3 de front dans le virage de chez «Simone». Un spectacle de toute beauté que les gens présents ont pu apprécier comme si c'était une course.

Le seul point négatif aura été l'annulation du concert du samedi soir suite à une averse de pluie de 15 minutes et une scène non couverte, une erreur de notre part on s'en souviendra pour l'année prochaine pour éviter ce genre de déconvenue pour nous et les spectateurs. Le tarif des entrées devra être revu à la baisse pour inciter le public à venir plus nombreux pour découvrir ce genre de manifestation.

Le bilan financier devrait être légèrement positif pour cette manifestation ce qui reste un encouragement pour le bureau. Il va permettre au Moto Club de continuer à investir dans le matériel pour 2019. Il reste à définir maintenant quel format d'organisation choisir, course moto ou démonstration, ou un peu des deux !!!

Je voudrais aussi remercier l'équipe de foot de Trélivan qui est venue nous aider à enlever la paille le dimanche soir malgré le retard pour les tracteurs et un match de foot de la coupe du monde.

Encore un grand merci à vous tous.

Bien sportivement.

Le président,
Jean-Luc MARIN



Réouverture pour la saison 2018-2019 mardi 4 septembre à 14 heures. Les activités reprennent, ainsi que de nombreuses occasions de rencontre :

DATES À RETENIR

- **30 septembre** : assemblée générale et repas annuel salle Clément ADER
- **22 octobre** : concours de belote salle Clément ADER
- **24 novembre** : concours d'aluette foyer des aînés
- **3 décembre** : concours de belote salle Clément ADER
- **5 décembre** : Sortie Noël avant l'heure à St James (déjeuner dansant et spectacle : 72 €/personne)
- **10 janvier 2019*** : galette des rois salle Hélène BOUCHER
- **Décembre ou Janvier 2019*** : exposition des artistes de l'imagerie à la bibliothèque l'Imagin'R
- **26 janvier 2019** : concours d'aluette foyer des aînés
- **15 mars 2019*** : concours de belote salle Clément ADER
- **Avril/mai 2019** : excursion (en cours de programmation, voir affichage au club)
- **20 juin 2019*** : repas de plein air sous le préau du foyer des sports

(*) sous réserve de disponibilité des salles

Le calendrier nous offrira aussi l'opportunité de marquer la fête des mères, le mardi gras, Pâques etc.

PRATIQUE



Mardi & vendredi 14h00 – 18h00 : ouverture de l'espace du foyer des aînés à tous ceux qui souhaitent passer un bon moment de convivialité en compagnie des amateurs de jeux de cartes : belote, aluette, tarots et autres jeux de société. Le service cafétéria est assuré par les bénévoles de l'association (boissons chaudes ou fraîches accompagnées d'une viennoiserie).



Lundi 14h30 – 17h00 : photographie numérique (sorties et projections à thèmes), broderie.
Mardi 14h00 – 17h00 : peinture.
18h00 – 20h00 : bonsaï.
Vendredi 14h30 – 17h00 : tableaux 3D, cartonnages et scrapbooking.



Pour les personnes intéressées, il y a possibilité de créer d'autres activités ou ateliers (nous contacter).

Coût de l'adhésion pour la saison 2018-2019 : 15 € (donne droit d'accès à toutes les activités).

Contact : aux heures d'ouverture du foyer ou au 06 37 62 87 97 / jean.pierre.blondel@hotmail.fr

Pour le bureau, Jean-Pierre BLONDEL





AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN



Comme vous le savez, l'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale, de la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne.

Ce sera l'occasion, le 11 novembre prochain, de célébrer le centenaire de cette date historique et de rendre hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés et qui ont participé loin de chez eux à cette guerre sanglante.

Nous souhaiterions vous voir nombreuses et nombreux, anciens combattants ou non, assister à cette cérémonie qui comprendra plusieurs volets avec un rassemblement devant la Mairie à partir de 10h30 d'où démarrera le cortège pour se rendre au monument aux morts.

Durant cette cérémonie, il y aura une remise de décoration, le discours du Maire et un programme qui reste encore à valider.

Le bureau de l'amicale des anciens combattants donnera à chaque enfant participant des confiseries à l'issue de la cérémonie.

Par la suite, se dérouleront le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité dans la salle Clément Ader et le repas de l'amicale des anciens combattants ouvert à tous en réservant auprès du Président de l'Amicale,

M. COUSTE Claude : « Bougault - 22100 Trélivan - Tél. : 02 96 39 29 43 pour la somme de 30 €.

Menu proposé :

*Velouté d'asperge
Filet de lieu Dieppoise
Filet de Bœuf et sa garniture de légumes
Salade
Fromages
Forêt noire crème anglaise
Café.*

Boissons :

Kir, Sauvignon et Bordeaux.

Pour marquer cette cérémonie d'un rappel à l'histoire, nous recherchons des tenues, objets, lettres que nous pourrions exposer dans la salle Clément Ader.

Nous recherchons également un bénévole joueur d'accordéon pour interpréter quelques morceaux de musique de l'époque 1914/1918.

Prendre contact avec Madame BOTREL directement à la Mairie si vous êtes intéressé.

Le bureau

TRÉLIVAN ANIMATION

CHANTS MARINS « LES POURQUOI-PAS »

Les vacances des enfants se terminent et les activités habituelles vont reprendre pour tout le monde. Pendant deux mois et demi les répétitions du lundi soir ont été suspendues, nous avons pu profiter des petits enfants, de la famille et recevoir les amis.

Le 11 juillet a eu lieu le pique-nique des marins : le site de Bétineuc à EVRAN avait été choisi. Ce fut l'occasion pour le groupe de se retrouver et passer un agréable après-midi. Nous étions particulièrement satisfaits, le nombre de participants étant multiplié par deux. Merci à toutes les personnes qui ont préparé de nombreuses pâtisseries. Tout le monde était en forme pour distraire le quartier accompagné de Christiane toujours la première décidée à mettre ambiance et gaité.

La reprise des répétitions s'est faite le 17 septembre et chacun a été heureux de retrouver les amis et le groupe.



*Le responsable,
Marcel Deschamps*

THÉÂTRE « LES 3 T »

Notre bel été se termine et la rentrée arrive à grands pas.

La troupe des Trois T a repris le chemin des répétitions le lundi 10 septembre à 20 h30 au foyer.

Pour cette nouvelle saison 2018/2019, un nouvel acteur vient de nous rejoindre, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Le choix de la pièce et le nom de l'auteur vous seront communiqués dans le prochain bulletin.

Nous vous donnons rendez-vous en mars 2019, pour passer un agréable moment, avec plein de surprises et de quiproquos.

*Le président,
Bernard FAIRIER*



Les dates à retenir :

- **Le 7 octobre : randonnée pédestre** avec deux départs, un le matin et un l'après-midi (rendez-vous au foyer derrière l'église comme chaque année);
- **Le 27 octobre : «Les années 80»**, repas dansant à la salle Clément ADER;
- **Le 8 décembre : «Les années bonheur»** à la salle Clément ADER.

Le président, Jean LECHEVESTRIER

ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS

SORTIE PLOUMANAC'H et les 7 ILES

Au départ de Perros après un trajet avec un peu de houle, nous voici arrivés à l'île Rouzic le paradis des Fous de Bassan.

L'après-midi, promenade et découverte des rochers



En soirée retour



MARCHE MENSUELLE

**TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE
DE CHAQUE MOIS**

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

LE PARTAGE DU SAVOIR

TOUS LES MERCREDIS DE 19H30 H À 22 H

SALLE HÉLÈNE BOUCHER

CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS

OUVERT À TOUS

RENSEIGNEMENTS :

YVONNE BUREL 02 96 39 61 09



LA FÊTE DES VOISINS

Cette année une trentaine de personnes se sont retrouvées dans la salle Hélène Boucher, autour d'un pot et ont partagé ce qui était apporté et tout cela dans une ambiance conviviale.

Rendez-vous pour 2019!

GYMNASTIQUE

**REPRISE DE LA SECTION GYMNASIQUE
DÉBUT SEPTEMBRE**

CHANGEMENT DE JOUR :

À PARTIR DU 10 SEPTEMBRE

CE SERA LE LUNDI DE 19H À 20H

RENSEIGNEMENTS : MADELEINE QUILLIEN

02 96 39 63 58

L'ASSOCIATION FAIT PLAISIR À MAËLYSSE ET MARILOU

Deux familles ont reçu un don de 1 000 € pour les aider dans leurs frais au quotidien. Ils ne sont pas pris en charge pour leurs enfants lourdement handicapés.

L'association locale Faire plaisir a remis deux chèques à des familles d'enfants handicapés. 1 000 € ont été remis à chaque famille. «**Cela a été possible grâce à la belle participation à notre pêcheur. Malgré le mauvais temps, près de 90 pêcheurs étaient présents et nous avons préparé 200 repas. Les gens savent qu'ils viennent pour la bonne cause et nous les remercions**», a indiqué le président, Roland Loyer.

Les deux familles sont sensibles à cette aide financière précieuse, car elles ne se sentent pas aidées par l'administration et ses lourdeurs dans leur parcours au quotidien.

Maëlysse Bordière a aujourd'hui deux ans. Elle réside à Saint-Carné et est lourdement handicapée en raison de sa naissance prématurée, à six mois. Elle avait une jumelle qui est décédée quelques heures après.

Maëlysse ne parle pas, se tient assise sans pouvoir se déplacer et perçoit seulement le jour et la nuit. «**On ne connaît pas sa vision**», indique sa maman, Fanny. Les deux parents ont arrêté de travailler pour s'occuper d'elle. L'enfant bénéficie de séances de kiné, psychomotricien, orthoptiste, ergothérapeute. «**Il y a une stimulation tous les jours, notamment dans une pièce noire que nous avons aménagée pour stimuler sa vision avec des objets fluorescents. Deux fois par an, nous allons aussi à Toulouse pour de la rééducation multisensorielle.**» Tout cela a un coût : les méthodes alternatives sont à la charge de la famille.

Marilou Le Hénaf a six ans et demi et a déménagé de Trébédan à Saint-Malo en février. La famille a investi dans un logement neuf adapté aux personnes à mobilité réduite et aussi pour se rapprocher de la famille.

Marilou souffre du syndrome de Pitt Hopkins, une maladie orpheline et génétique avec environ 200 cas en France. «**C'est une faiblesse musculaire qui entraîne un retard psychomoteur. Marilou ne parle pas, ne marche pas, n'est pas autonome, mais c'est une chipie**, confie Sandrine, sa maman. **Actuellement, elle est suivie par le Sessad et, depuis juin, elle est accueillie au SEAPH les Quatre-Vaulx, à Saint-Cast, en accueil de jour trois fois par semaine, après deux ans et demi d'attente. À partir de septembre, ce sera du lundi au vendredi.**»

Sandrine, qui a arrêté de travailler depuis six ans, va reprendre ses études vers un BTS. «**Au niveau des progrès, tout ce qui est acquis l'est pour la vie mais c'est très long. Nous allons vers des méthodes alternatives sur fonds privés ; sinon, Marilou ne progresserait pas.**»

Avec l'arrivée de son petit frère, il y a désormais une meilleure communication par le regard, une préhension qui s'améliore tout comme la coordination des mains et une amorce de quatre pattes. «**Nous cherchons sans cesse des méthodes et explorons actuellement la langue des signes et les pictogrammes pour communiquer.**»



Toute l'équipe de l'association Faire plaisir ici avec Maëlysse Bordière, 2 ans, ses parents Romain et Fanny, Marilou Le Hénaf, 6 ans et demi, ses parents Sandrine et David et son petit frère Eliaz. |

CLUB VTT/CYCLO TRÉLIVAN



Les vététistes et les cyclistes participent aux randonnées organisées dans la région par les autres clubs. Les dernières de cet été, en particulier PENGUILY et les Roc'h des Monts d'Arrée Vtt laissent de bons souvenirs aux participants.

A l'occasion du passage du tour de Bretagne sur le territoire le mardi 1^{er} mai, le club en collaboration avec DINAN Agglomération organisait au départ de DINAN, une rando cyclo conviviale sur le tracé du tour de St-Jacut-de-la-Mer aux rues pavées de la cité médiévale. Les 160 participants appréciaient

les deux boucles de 75 et 90 km au programme de cette matinée.

Les personnes intéressées par la pratique du cyclo ou du vtt sont invitées à se joindre aux groupes du dimanche matin pour découvrir nos sorties. Le rendez-vous est donné sur le parking de la pharmacie à 8h30 en période estivale.

Nous vous invitons à consulter notre site : vtt-cyclo-trelivan.fr/
Suivez-nous sur notre page
[facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan](https://www.facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan).



le président, Patrick LEBRET



Notre fin de saison s'est clôturée dans l'incertitude avec l'attente de l'officialisation pour notre équipe A de la montée espérée en Régionale 2.

● C'est donc avec bonheur et joie que nous avons appris début juillet la validation de notre beau parcours de la saison précédente, tout en fêtant comme il se doit le titre de Champions du Monde pour notre équipe nationale.

Nul doute que ce dernier exploit aura des répercussions sur les futures inscriptions de notre école de foot, déjà largement sollicitée.

De ce fait, la section Séniors a repris le chemin des terrains dès le 23 juillet, à raison de 3 entraînements par semaine et entrecoupée de quelques matches amicaux. C'est un groupe élargi et très jeune qui attend avec impatience la reprise officielle de septembre.

Une bonne quinzaine de nouveaux joueurs nous ont rejoints pour cette nouvelle saison, nous permettant d'avoir environ 60 licenciés pour les 3 équipes et abaisser notablement l'âge moyen de notre effectif.

- équipe A en Régionale 2 de Ligue
- équipe B en 2^{ème} division de district
- équipe C en 4^{ème} division de district

Les objectifs prioritaires ont été définis :

● sportifs : maintien pour la A et montées espérées pour les deux équipes réserves, long parcours dans les différentes coupes.

● moraux : plaisir, dépassement de soi, envie, fair-play et conservation de cet état d'esprit conquérant et respectueux pour porter fièrement les couleurs du club.

Avec un effectif jeune, assidu et motivé, des installations sportives agréables et entretenues, nous espérons vivre une belle saison sportive et vous retrouver nombreux autour du terrain municipal B.H.L.

Le 15 août avait lieu notre tournoi annuel de pétanque, qui a réuni autour du terrain BHL, 46 doublettes. Une belle affluence, lots à chaque participant, température idéale et une buvette en surchauffe.

Pour l'école de foot :

● La nouvelle équipe dirigeante attendait avec impatience la rentrée de l'école de foot qui a eu lieu le 1^{er} Septembre, avec une matinée découverte.

Après une première année de reprise, et des résultats au-delà de nos espérances, l'heure est à la confirmation. L'opti-misme est au rendez-vous, les effectifs sont quasiment bouclés.

Le pari de l'équipe dirigeante en place est réussi, en conservant l'état d'esprit familial si cher à nos couleurs. Cette saison, c'est une centaine d'enfants qui seront attendus sur les pelouses de Trélivan.

Les dirigeants tiennent encore à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur soutien, notamment la mairie ainsi que tous les parents, sponsors ou entreprises qui nous ont fait confiance.

A très vite sur les terrains !

L'AST espère vous surprendre cette année encore avec quelques préparations d'un bel album de vignettes autocollantes style Panini.

Nous souhaitons à tous une belle saison sportive et espérons vous retrouver nombreux le samedi ou le dimanche autour des différents terrains de la commune, ou des manifestations que nous organisons :

- De septembre 2018 à mai 2019 : saison sportive
- Le 31 décembre 2018 : réveillon de la St Sylvestre
- Mars 2019 : repas annuel de l'AST
- 1^{er} mai 2019 : tournoi annuel de l'école de foot

Bien sportivement,

Contact école de foot :
Yoann REHEL : 06.13.22.26.90
Contact Président :
Guillaume PANNIER : 06.19.74.98.44



belles surprises ou nouveautés, comme la



*Pour le bureau
Guillaume PANNIER, président de l'AST*

ASSOCIATION FLEUR DE BLÉ NOIR

Danses traditionnelles

La section « loisirs » de Fleur de Blé Noir a fait sa rentrée 2018/2019 le 25 septembre à 20h30, salle Clément ADER, après un été bien agréable où ses membres ont pu mettre en application, dans les fest-noz et fest-deiz, les danses apprises au cours de l'année précédente.

Nous vous invitons à nous y rejoindre pour trois séances gratuites afin de découvrir les pas de base pour les danseurs débutants ou approfondir les acquis pour les danseurs confirmés.

Nous rappelons que tout le monde est le bienvenu quel que soit ses connaissances ou son âge. Chaque personne désirant danser venant seule ou accompagnée pourra participer à ces 30 à 35 séances annuelles, encadrées par nos deux monitrices, au son des accordéons diatoniques, vielles, cornemuses, flûtes...en « live » et tout ceci dans une ambiance très conviviale. Le coût de l'adhésion est des plus modiques puisqu'il est inférieur à 1€ par soirée.



La section « animation » quant à elle n'a pas fait relâche au cours de l'été, bien au contraire, car les touristes sont très friands de découvrir le patrimoine de nos danses traditionnelles au travers de nos prestations.

La saison a débuté réellement pour nous en mai où nous avons eu le plaisir d'aller à Rempnat retrouver nos amis Limousins (les Veilladours de Bruyères) et Aveyronnais (la Cabrette du Haut Rouergue) avec lesquels nous avons produit un spectacle qui a eu beaucoup de succès.

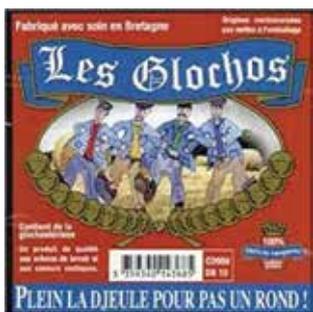
Ce séjour a été agrémenté de nombreuses et diverses visites très appréciées. Nous avons ainsi déambulé dans les jardins du Mas Maury, admiré le savoir-faire des maîtres de la porcelaine, apprécié le massepain, une spécialité gourmande de St Léonard de Noblat mais aussi découvert les trésors du musée Jacques Chirac à Sarran.

Chaque participant ou participante gardera toutefois en premier lieu en mémoire l'accueil chaleureux dont nous avons bénéficié ainsi que les joyeux échanges entre passionnés de musiques et de danses traditionnelles.

Martine DUFFROS



COMITÉ LOISIRS et CULTURE TRELIVANNAIS



«Les GLOCHOS», groupe musical breton, se produiront à TRELIVAN, salle Clément ADER le samedi 3 Novembre à 20h30

«Les GLOCHOS», groupe de copains de lycée à l'origine, qui dure depuis 40 ans, leur renommée a dépassé les frontières du centre Bretagne et du pays de Pontivy pour se produire en Suisse, au Canada et dans de nombreux autres pays francophones. Chansonniers truculents, politiquement incorrects, jamais vulgaires mais toujours drôles.

Rien à Fout', La fièvre Acheteuse, C'est nous qui Paye, Papi et Mamie, quelques-uns de leurs succès, tirés d'un répertoire riche désormais d'une centaine de titres.

Les GLOCHOS sont des bêtes de scène, ils font les choses sérieusement sans se prendre au sérieux, c'est drôle et en plus c'est bon.

Le spectacle des GLOCHOS, un remède efficace (et pas cher) contre la morosité.



RÉSERVEZ VOS PLACES POUR CETTE SOIREE UNIQUE à partir du 5 octobre 2018

A la mairie de Trélivan, la boulangerie ou au café des sports

PRIX DES PLACES : Adulte : 10 € – Enfant (-12 ans) : 7 €

Michel PELHATRE

Comité Loisirs et Culture Trélivannais

GYMNASTIQUE FÉMININE

Les cours, adultes comme enfants, ont repris à la salle Clément Ader (salle des fêtes du bourg), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports pour tous

● Les cours adultes se déroulent :

Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce;

Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien.

● La formule des cours enfants a changé. La nouvelle formule est la suivante :

- De 14h15 à 15h00 pour les 5-6 ans;
- De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans.

Au moment de la rédaction de cet article, les inscriptions n'ont pas commencé. Si vous êtes intéressé(e), présentez-vous à l'heure du cours. En ce qui concerne les adultes, il n'y aura pas de souci puisque le nombre de places n'est pas limité. Par contre, pour les enfants, le nombre de places est limité à environ 15 enfants par cours. Se renseigner lors du cours pour savoir s'il reste de la place.

● Le tarif de la cotisation 2017-2018, inchangé par rapport à l'année dernière, est de :

- 75 € par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte)
- 80 € par enfant
- Il est possible de prendre une licence «famille», valable pour l'inscription d'un adulte et d'au moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits. Se renseigner au moment des cours.

Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les modes de paiements possibles sont : les chèques,

l'argent liquide, les coupons sport et les chèques vacances. Les chèques peuvent être encaissés en plusieurs fois. Pour cela, donner tous les chèques lors de l'inscription, en précisant la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

Les inscriptions se font le jour du cours.

● Les deux premières séances sont gratuites.

● Fournir aussi un certificat médical pour les nouvelles inscriptions. Ce certificat peut être fourni au cours du premier trimestre.

● Les hommes sont également acceptés. Deux messieurs nous ont fait l'honneur d'assister aux cours l'année dernière. Avis aux amateurs !

● Mon but est de dynamiser ce club. Mais pour cela, j'ai besoin de vous. Venez au moins essayer, je rappelle que les deux premières semaines de cours sont gratuites. Vous avez la chance d'avoir un club de gym (d'entretien) à votre porte, alors profitez-en !

La présidente, Corinne BREGENT
Tél : 06 12 64 18 69



Galette des rois organisée fin janvier



Flours offertes aux animatrices au cours du pique-nique de fin d'année.

CONCERT DE NOËL À L'ÉGLISE



L'entrée sera libre.

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, le Comité Loisirs et Culture Trélivannais invite la chorale « La clé des chants » de Plélan-le-Petit pour un concert.

Le 21 décembre à 20 heures, une trentaine de choristes, accompagnés du chef de cœur Emmanuel ROLLAND, donneront de la voix dans l'église de Trélivan. Un panel de chants sera au programme de la soirée.

Marie-Claire BOTREL, Trésorière du CLCT

INFORMATION DE L'AMICALE LAÏQUE DE TRÉLIVAN



Rappels des objectifs de l'association de l'Amicale Laïque de l'école Jean Ferrat :

- Aider les **enseignants** de l'école primaire et maternelle à réaliser le maximum d'**activités pédagogiques pour nos enfants**.
- Organiser des **manifestations** dont les bénéfices permettent d'aider à **financer les activités de nos enfants**.
- Créer un esprit de **convivialité** en permettant aux **parents d'élèves, enseignants, aux enfants** et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de nos réunions ou manifestations.

Le bureau pour l'année 2017-2018 était composé de Florence Bréhier Présidente, Marc Lemoine et Mickaël Serelle Vice-Présidents, Karen Courtes Secrétaire et Tanguy Collin Trésorier.

L'Assemblée générale de l'ALT aura lieu courant Septembre. Tous les parents et enseignants sont conviés pour découvrir, préparer et organiser cette nouvelle année. Toutes les informations et les dates seront communiquées via les cahiers de correspondance de vos enfants et notre page Facebook.

Pour cette nouvelle année scolaire, l'ALT soutiendra encore de nombreux projets pour les élèves de l'école Jean Ferrat. Pour ce faire, nous proposerons tout au long de l'année des actions et manifestations dont le bénéfice permettra l'organisation et le financement des activités, des sorties culturelles et des projets pédagogiques de nos enfants. L'organisation de ces manifestations implique une quarantaine de bénévoles, c'est pourquoi nous sollicitons régulièrement les parents. La participation de l'Amicale Laïque représente un budget de près de 10 000 € par an.

Cette année les élèves de CM découvriront la station de Bellevaux pour une semaine.



Principales actions de l'Amicale Laïque de Trélivan :

- La sortie vélo suivie d'un pique-nique
- L'assemblée générale
- L'arbre de Noël
- Repas + soirée dansante
- Le vide-grenier dans le bourg
- La kermesse

Merci à tous ceux qui participent à ces manifestations.

amicale.laique.trelivan@gmail.com



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglementant les bruits du voisinage. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

BOUILLEUR DE CRU

Date de distillation :
le mercredi 3 octobre 2018

Lieu : Atelier public de Trélivan.

Inscription :
le mardi 2 octobre à 12 H

Pour tout renseignement
contacter :

M. BLANCHARD
Tél : 02.96.31.16.22.
ou 06.07.69.15.45.

INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Vous êtes combattant d'hier ou d'aujourd'hui, blessé, invalide de guerre, victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, veuve ou veuf du ressortissant, vous pouvez bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement.

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous accueille, vous écoute et vous informe sur vos droits administratifs et sociaux.

Des aides adaptées à votre situation, après examen personnalisé de votre situation, peuvent prendre diverses formes : aides pour difficultés financières, pour favoriser votre maintien à domicile, à la reconversion professionnelle...

Avant toute intervention au titre de l'action sociale de l'Office, le service s'assurera que toutes les mesures de droit commun ont été mises en œuvre à votre profit. Ainsi vous pourrez bénéficier de toutes les aides de l'État.

Contact : Service départemental des Côtes d'Armor
4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 68 01 44 - ass.sd22@onacvg.fr

> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé «sur mesure», adapté selon votre âge et votre situation personnelle.

Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

**Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au
02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr**

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

** pour les assurés du régime général*

Au centre d'examens de santé, faites le point sur votre santé



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

COMPRENDRE la Maladie pour MIEUX Vivre



Rejoignez Nous

Nous vous invitons
le 4^{ème} mardi de chaque mois
à la salle Hélène Boucher
rue des Karnuths - 22100 TRÉLIVAN
autour d'un Café Bavard
de 14h30 à 16h30
afin de rompre l'isolement.
Contact : 02 96 85 39 53

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la bibliothèque :
Eveil aux livres
le mardi 9 octobre de 10h à 11h.



Pour tout renseignement :
RPAM à Dinan agglomération
Tél. 02 96 87 52 78
rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr

DES AIDES POUR RÉNOVER VOS LOGEMENTS



Avec le soutien de l'agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Dinan Agglomération a mis en place des aides financières pour accompagner les propriétaires à rénover leurs logements (propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs).

Ces aides peuvent aller jusqu'à 80 % du montant des travaux hors taxes et sont soumises à des plafonds de ressources.

Mais quels sont les travaux éligibles ? Ceux qui permettent :

- le maintien à domicile pour des personnes âgées ou en situation de handicap (installation d'une douche en place et lieu de baignoire, installation de monte-escalier ...);
- la réalisation d'économies d'énergie (changement de chaudière, isolation des combles, changement de menuiseries ...);
- un remède face à une dégradation plus lourde du logement.

NB : Lorsque le logement concerné est un logement locatif, le propriétaire, pour bénéficier d'aides, doit conventionner son logement (plafonnement des loyers pendant une certaine période).

Afin de permettre aux particuliers d'être accompagnés dans leurs démarches de travaux et d'aide financière, Dinan Agglomération a mandaté un prestataire chargé du montage des dossiers (accompagnement pris en charge par Dinan Agglomération, les particuliers n'ayant à avancer à aucun frais).

Des permanences sont proposées pour vous permettre de rencontrer les opérateurs de Cinémétrie / CDHAT, 3 jeudis par mois au siège de Dinan Agglomération, 8 boulevard Simone Veil à Dinan .

**Pour plus d'informations, vous pouvez également prendre contact ou un rendez-vous avec la conseillère de l'espace info énergie de Dinan Agglomération : 5, rue Gambetta-22 100 DINAN
Tél : 02 96 87 42 44 site web : <http://www.bretagne-energie.fr>**

Annie RAULT, adjointe aux affaires sociales



Le crédit d'impôt transition énergétique et ses évolutions en 2018

Le **crédit d'impôt transition énergétique** (CITE) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2018. Accessible, sans condition de ressources, aux propriétaires occupants, locataires et occupants à titre gratuit, il permet de déduire de vos impôts 30% des dépenses engagées (fourniture et/ou pose de matériaux et d'équipements) qui portent sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du logement. Ces dépenses sont plafonnées à 8 000 / adulte (16 000 pour un couple et 400 par personne à charge) sur une période de cinq ans.

En vigueur depuis 2005, le CITE a été progressivement modifié par les lois de finances. Comme chaque année, il n'échappe pas à des modifications ou des évolutions (Ces révisions au 1^{er} janvier 2018 ne s'appliquent pas aux contribuables ayant accepté un devis et versé un acompte avant cette date). En 2018, nous trouverons entre autres :

- L'exclusion au 1er janvier 2018 des chaudières à fioul, excepté celles respectant des critères de performance renforcés qui bénéficieront d'un taux de 15% jusqu'au 30 juin 2018. Lorsque la puissance de la chaudière est inférieure ou égale à 70 kW, une efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage supérieure ou égale à 91% sera exigée.
- L'éligibilité à un taux de 15% et ce jusqu'au 30 juin 2018 du double vitrage uniquement dans le cas où il remplace du simple vitrage. La mention par l'entreprise que ces matériaux ont été posés en remplacement de parois en simple vitrage devra être indiquée sur la facture. Les volets isolants et les portes d'entrée sont exclus du CITE dès le 1^{er} janvier 2018.

● L'extension de l'avantage fiscal à la réalisation d'un audit énergétique en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire. Il permet une analyse approfondie du bâtiment. Le bureau d'étude thermique pourra alors proposer au maître d'ouvrage plusieurs scénarii de travaux, comparables entre eux, en termes de performance énergétique et de coût... Les modalités de réalisation ainsi que son contenu sont fixés par arrêté <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/30/CPAE1736285A/jo/texte>.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez obligatoirement faire appel à des artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) que vous trouverez dans l'annuaire des professionnels RGE sur le site :

www.renovation-info-service.gouv.fr

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires.

Vous pouvez contacter l'espace **INFO→ENERGIE** de Dinan Agglomération au 02.96.87.42.44. Ce service public et gratuit **mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région et porté par Dinan agglomération** est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi. Possibilité également de rencontrer sur RDV un conseiller info énergie au 5 rue Gambetta à Dinan. Une adresse mail est aussi à disposition pour toutes questions infoenergie@dinan-agglomeration.fr.

Sylvie Loty - Création et retouches

filSloty
couture

La Roussais
22100 Trélivan

02.96.80.40.73
06.45.56.34.79

L'ATELIER
D'INGRID

CARTE DE FIDELITE

SALON DE COIFFURE MIXTE

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au jeudi : 9h-12h 14h-19h
Le vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

02 96 39 17 24

Place du 19 mars 1962 - 22100 TRELIVAN

Attention au démarchage à domicile!

Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !



Méfiance, suite à la recrudescence de **démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les **communes de Dinan Agglomération**.

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations «autofinancées» de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurées par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.

En outre, ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Comment se prémunir ?

- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé.
- Exiger un devis précis. Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- Demander d'autres devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Contacter le conseiller info énergie, service gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique ou sur RDV **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 02.96.87.42.44.**

Plus d'infos sur le site des espaces INFO->ENERGIE bretons : www.bretagne-energie.fr ou sur le site de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.

- Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise soit «Reconnue Garant de l'Environnement» (RGE), critère indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site :

www.renovation-info-service.gouv.fr

Le chèque énergie

Le chèque énergie, nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie pour les ménages ayant des revenus modestes se généralise en 2018.

Les ménages peuvent les utiliser pour le paiement des factures d'énergie, électricité, gaz naturel, GPL, fioul ou bois. Les fournisseurs d'énergie sont tenus de les accepter.

Néanmoins, leur utilisation n'est pas possible pour payer les charges locatives qui résultent d'un système de chauffage collectif auprès d'un bailleur ou d'une copropriété.

Les résidents en logements foyers conventionnés peuvent les utiliser pour le règlement des charges d'énergie incluses dans leur redevance.

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer. En fonction de vos revenus déclarés, si vous en êtes bénéficiaires, vous recevrez directement les chèques à votre domicile.



Annie RAULT, adjointe aux affaires sociales

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DECHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN AGGLOMERATION un composteur individuel suivant la taille souhaitée à savoir :
Composteur plastique : 450l tarif 26€ ; 620l tarif 30€.
Composteur bois : 300 l : 126€ 600 l : 32€

**Pour plus d'informations : 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr**

VERRE

Emplacement des conteneurs :
Parking du Bourg, Etang du Val, Lotissement Sevestrais Vaucouleurs, La Douettée, Le Rocher, La Barrière, Résidences des Genêts et des Korrigans, Salle des fêtes, Place de l'Eglise.
CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques - papiers - verres.

TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT.

COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles.
Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.
ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre « PASS DÉCHETTERIE » à retirer à DINAN AGGLOMERATION.



COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :
Le lundi : Genêts – Bruyères – Korrigans – Ajoncs – Résidence Anne de Bretagne
Le vendredi matin très tôt : Bourg et autres secteurs

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.

Je trie



Je mets aux ordures ménagères



Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

*Courrier du 25 mai 2011
de la Préfecture des Côtes d'Armor*

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

A DÉCOUVRIR : LE CIRCUIT DU BIGAULT À TRÉLIVAN

14 Circuit du Bigault



Étang du Val

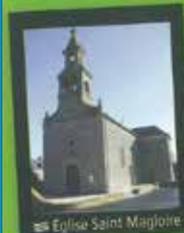
Sites d'intérêt à proximité du sentier

• **Étang du Val.** Entre Bobital et Bruswilly, les deux étangs du Val sont situés dans un cadre sauvage en amont du grand barrage. Entourés de bois, ils réservent de belles surprises à qui se donne la peine de préparer un coup à carpe ou à gardon. Les brèmes et les tanches sont généralement dissimulées au calme dans la partie amont des étangs. Le pêcheur du bord pourra également chercher les gros brochets et sandres dissimulés sous les nombreuses branches surplombant les berges.

• **Église Saint Magloire.** L'existence de l'église Saint Magloire est attestée dès 1156, mais il ne reste rien de cet édifice primitif. En 1999, elle est entièrement remise à neuf. Les statues ont retrouvé leur beauté et leurs couleurs originales.

• **Tombe de Victor Charles Gervaise.** Derrière l'église, se trouve la tombe de Victor Charles Gervaise. Ce personnage naît à Dinan en 1817 et demeure au château de Vaucouleurs, maison de campagne de la famille Gervaise. Petit-fils du député Charles Beslay, il dirige les travaux de construction navale à Brest et à Toulon de 1880 à 1881. Devenu inspecteur général du génie maritime, il meurt à Paris en 1882.

• **Château de Vaucouleurs (privé).** Attesté dès 1248, ce domaine est important : y sont attachés étang et colombier, haute justice, et des prééminences dans plusieurs églises. En 1410, le château est la propriété de Guillaume de Guitté, et en 1427, le duc Jean V y convoque le ban et l'arrière-ban de la Bretagne, afin de s'opposer aux Anglais, maîtres de la Basse Normandie. Plus récemment, durant la Seconde Guerre mondiale, les troupes allemandes occupent le château et démolissent la tourelle d'escalier pour en faire une tour de guet. Le château est inscrit aux Monuments Historiques en 1926.



Église Saint Magloire



Tombe de VC Gervaise

Dinan Vallée de la Rance

14 Trélivan

Circuit du Bigault



• 12 km



• 3h



• Randonnée tout public
• Difficulté : facile



• Place de l'église
GPS 48°25'56,27" N / 2°79'32" O



• Étang du Val, église Saint Magloire, ancien presbytère, maisons anciennes, château de Vaucouleurs

Crédits photos : Fabrice Humeau, GDDP, mairie de Trélivan



Par à par...

D 1 Départ de la place de l'église. Partez au Sud de l'église sur une voie piétonne, prenez la route à droite, traversez la D 61 et continuez par le chemin en face, ne pas prendre l'impasse mais continuer tout droit. À l'extrémité, n'empruntez pas la route mais entrez à gauche dans le bois de Noël, puis contournez-le par la gauche.

2 À la sortie du bois, suivez le chemin à gauche et arrivez à un croisement. Pre-

nez le chemin à gauche sur 400 m. À la ferme de la Chesnaie, descendez à la deuxième à droite par le chemin creux. Au bout du chemin creux, prenez à droite puis tout droit jusqu'au village de la Fénelais. Traversez-le à droite jusqu'à la croix. À la croix, prenez à gauche.

3 Dirigez-vous à gauche sur 400 m, puis prenez la route communale qui traverse le hameau de Boculé. Prenez toujours tout droit puis,

coupez la D 61 et continuez tout droit par le sentier menant au pont de Bigault. Poursuivez vers La Morinais.

4 Avant la ferme, tournez vers la gauche. Après un virage à gauche, vous atteignez La Tourtelais. Descendez à gauche vers le ruisseau de la Rivonnais et longez-le à droite pour atteindre l'étang du Val. Prenez la route à gauche, traversez la Peuvrie et remontez aux Planches.

5 Partez à gauche puis prenez

à droite pour atteindre La Sevestrais. Empruntez la route à gauche sur 100 m, faufilez-vous à droite sur le sentier entre deux habitations, tournez à gauche, puis retrouvez la route. Suivez-la encore sur 100 m.

6 Au carrefour, prenez la route à gauche, puis descendez à droite, franchissez le vallon et rejoignez le point de départ.

MODALITÉS POUR LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le 1^{er} décembre 2016, dans le département des Côtes d'Armor, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon des modalités similaires à celles en vigueur pour les passeports biométriques.

Ainsi, ces demandes seront traitées uniquement dans les 25 communes du département qui disposeront à cette date d'un dispositif de recueil permettant notamment de collecter les empreintes numérisées des demandeurs. Liste des communes équipées :

- **Arrondissement de Dinan : Broons, Dinan, Jugon-les-Lacs, Matignon, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay**

Vous devez faire votre demande en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS

Nous vous informons que le rétablissement du régime des autorisations de sortie du territoire dans le cadre de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, a été mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017. Cette

autorisation doit être formulée par le biais d'un formulaire CERFA, téléchargeable sur Internet par le parent, qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyage ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

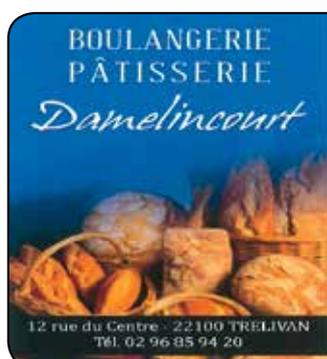


Où s'adresser : en mairie du domicile avant le **31 décembre** de l'année en cours.

Observations : concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes non recensés à Trélivan et qui atteindront 18 ans dans l'année.

Pièces à fournir : carte d'identité en cours de validité et justificatif de domicile.

Les personnes ayant changé d'adresse sur la commune doivent venir le signaler à la mairie.



Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi



Nolwenn ROMITI Services
services à la personne
CESU acceptés

02.96.85.35.81 ou 06.04.15.58.00

Nolwenn ROMITI
10, Lieu-dit Bougault
22100 TRELIVAN

JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ (JDC)

● Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

● Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

• **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

• **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

● Jeune pouvant rejeter la nationalité Française

: Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

● Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

● **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

● **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

L'ASSOCIATION STEREDENN

NOS ACCUEILS DE PROXIMITÉ :

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES / VIOLENCES SEXUELLES

Jours et heures d'ouverture

☎ 02 96 85 60 02 (ligne directe) - ☎ 02 96 85 60 01 (standard)

● **Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple** sans rendez-vous : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00

ACCUEIL L.G.B.T.

(Lesbiennes, Gays, Bissexuel-le-s, Transsexuel-le-s et leurs proches)

Jours et heures d'ouverture

☎ 02 96 85 60 02 (ligne directe) - ☎ 02 96 85 60 01 (standard)

LES PERMANENCES DE NOS PARTENAIRES

À L'ESPACE FEMMES :

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES / VIOLENCES SEXUELLES

sur rendez-vous :

● **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)**

☎ 02 96 78 47 82

Bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi
de 10h à 12h et de 14h à 17h

☎ 02 96 85 60 01

Service d'aide administrative sur rendez-vous

☎ 02 96 85 60 01

Boutique solidaire «Des habits et vous»

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 14h à 17h30
le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

☎ 02 96 85 60 01

Service de repassage «A toute vapeur»

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h30
le vendredi de 8h30 à 17h30

☎ 02 96 85 30 85

Espace couture

«Au fil et à mesure»

Du lundi au vendredi de 9h à 13h

☎ 02 96 85 25 24



Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 DINAN

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 10h à 12h

☎ 02 96 85 60 01

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00.

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis les lundis après-midi et mercredis matin.

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

ÉCOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Dinan-Léhon) :

Maternelle : 02.96.93.32.16

Élémentaire : 02.96.39.12.36

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information, Centre communal d'action sociale.

Pascal GODET : Sports.